

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 56 du 29 juillet 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 16

ARRÊTÉ

fixant les spécialités de mécaniciens non navigants de l'armée de l'air et de l'espace et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs.

Du 19 juillet 2022

ARRÊTÉ fixant les spécialités de mécaniciens non navigants de l'armée de l'air et de l'espace et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs.

Du 19 juillet 2022

NOR A R M L 2 2 0 1 7 6 1 A

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Arrêté du 02 novembre 2021 fixant les spécialités de mécaniciens non navigants de l'armée de l'air et de l'espace et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs \(Visa du contrôle budgétaire N° 211210 du 26 octobre 2021\).](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le décret N° 90-338 du 13 avril 1990 portant création d'une indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs, notamment son article 1^{er} (JO n° 90 du 15 avril 1990) ;

Vu le décret N° 98-1058 du 24 novembre 1998 relatif à la solde des volontaires dans les armées et modifiant divers décrets relatifs à la solde des militaires (JO n° 273 du 25 novembre 1998),

Arrête :

Art. 1^{er}. En application des dispositions des décrets susvisés, les militaires à solde mensuelle et les volontaires peuvent bénéficier d'une indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs aux conditions suivantes :

- appartenir à l'une des unités listées en annexe I du présent arrêté ;
 - détenir l'une des spécialités de mécanicien non navigant listées en annexe II du présent arrêté ;
 - être directement chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des aéronefs et exécuter effectivement les travaux correspondants ;
- ou
- détenir une habilitation à certifier la remise en service des aéronefs et des équipements.

Art. 2. L'arrêté du 02 novembre 2021 fixant les spécialités de mécaniciens non navigants de l'armée de l'air et de l'espace et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs est abrogé.

Art. 3. Les dispositions du présent arrêté sont applicables du 1^{er} août 2022 au 31 août 2023 inclus.

Art. 4. Le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace,*

Manuel ALVAREZ.

ANNEXES

ANNEXE I.
LISTE DES UNITÉS ÉLIGIBLES À L'INDEMNITÉ DE MISE EN ŒUVRE ET DE MAINTENANCE DES
AÉRONEFS

Bases de défense	Commandement	Libellé de l'unité	Code MECANO.	Code CREDO
Marseille - Aubagne (D004)	Direction de la maintenance aéronautique (DMAé)	Antenne DMAé près industriel Hélicoptères Marignane	87.590	0AE0BOJ
Bourges – Avord (D007)	Commandement des forces aériennes stratégiques (CFAS)	Commandement 1 ^{er} groupement de moyens spécialisés	06.532	02FMB2O
		Escadron de soutien technique et d'armement spécialisé	91.532	02FM04B
		Escadron système de dernier recours	92.532	02FMB21
		Escadron d'armement spécialisé	94.532	02FMB2K
	Commandement des forces aériennes (CFA)	Bureau interface des soutiens et maîtrise de l'activité (BIS/MA)	0J.702	02FMAAI
		Commandement de la 36 ^e escadre de commandement et de conduite aéroportés	0E.036	02FMATJ
		Escadrille de transit et d'accueil aérien secondaire (ETAAS)	1D.702	02FM020
		Escadron de soutien des matériels d'environnement (ESME)	2B.702	02FM033
		Escadron de soutien du ravitaillement technique aéronautique (ESRTA)	2C.702	02FM034

		Escadron de soutien technique aéronautique (ESTA)	15.036	02FM030
		Base école- 2 ^e régiment d'hélicoptères de combat (RHC) – Détachement Bourges	02.344	0AJ2ALK
		Bureau sécurité nucléaire (BSN)	0E.702	02FMB9Y
	Service interarmées des munitions (SIMU)	Établissement principal munitions centre aquitaine direction (Savigny-en-Septaine)	12.605	06TB1FJ
	DMAé	Équipe d'expertise technique centralisée « E3F » - Avord	74.590	0AE0BRE
		Équipe d'expertise technique centralisée « E3F » – Avord Partie réserve	74.590R99	
Clermont-Ferrand (D009)	CFA	Escadron d'expertise technique en procédés spéciaux	63.600	02G5BB8
	Service industriel de l'aéronautique (SIAé)	Sous-direction technique	54.624	05LG0AG
	DMAé	Antenne DMAé près industriel AIA Clermont-Ferrand – Aulnat	63.590	0AE0BPB
		Antenne DMAé près industriel AIA Clermont-Ferrand – Aulnat Partie réserve	63.590R99	
Pau – Bayonne (D017)	CFA	Détachement de liaison	00.342	02FE060

Nouvelle-Calédonie (D020)	CFA	Escadron de transport « Tontouta » 52	00.052	08JZ04J
		BIS/MA	0J.186	08JZ0BC
		Commandement groupement d'appui à l'activité (GAA)	1A.186	08JZ0BG
		Escale aérienne militaire (EAM)	1D.186	08JZ01F
Antilles (D022)	EMA	EAM	1D.366	01311AA
Polynésie française (D023)	CFA	Escadron de transport « Maine »	00.082	08JX04J
		Commandement GAA	1A.190	08JX0B2
		EAM	1D.190	08JX0D5
		BIS/MA	0J.190	08JX0AP
Lyon – Valence – La Valbonne (D025)	DMAé	Équipe technique interarmées sécurité sauvetage survie (3S) Ambérieu-en-Bugey	64.590	0AE0BTR
	SIAé	Sous-direction technique	32.624	06SK02K
Creil (D028)	CFAS	Escadron de transport « Esterel »	03.060	02ESAPP
	CFA	Escadron de transit et d'accueil aérien (ETAA)	1D.110	02ES012
La réunion – Mayotte (D041)	CFA	Escadron de transport « Réunion »	00.050	08JV04J
		BIS/MA	0J.181	08JV0BH

		Commandement GAA	1A.181	08JV0BN
		EAM	1D.181	08JV01F
Draguignan (D045)	CFA	Base école – 2e RHC	00.344	0AJ2000
Évreux (D048)	CFA	Groupe aérien mixte	00.056	02FC003
		Commandement de la 64 ^e escadre de transport	00.064	02FCF0I
		ETAA	1D.105	02FC05D
		BIS/MA	0J.105	02FCAR7
		Escadron électronique aéroporté « Dunkerque »	01.054	02FCF6T
		ESRTA	2C.105	02FC025
		ESTA	15.064	02FC026
		Bureau du maintien de la navigabilité segment médian	20.430	02FCF0L
		Escadron de transport C130J franco-allemand	FA.063	02FCFPW
	DMAé	Équipe d'expertise technique centralisée « C130J »	65.590	0AE0CJ1
		Équipe d'expertise technique centralisée « C160 »	76.590	0AE0BQX

Tours (D049)	Direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (DRHAAE)	Escadron d'instruction au vol à voile	21.535	02FI022
	CFA	BIS/MA	0J.273	02FI0Q9
		Groupeement entrepôt des matériels en approvisionnement	11.602	02FI017
		ESRTA	2C.705	02FO048
	DMAé	Équipe d'expertise technique centralisée planeurs – Romorantin-Lanthenay	75.590	0AE0BQD
	DSAé	DSAé – Réserve UCN tours	33.520R99	06YE2DA
Saint-Dizier – Chaumont (D050)	DSAé	DSAé – UCN Saint-Dizier	25.520	06YE135
	CFAS	Commandement de la 4 ^e escadre de chasse	00.004	02EVAR6
		Escadron de chasse « Gascogne »	01.004	02EV059
		Escadron de chasse « La Fayette »	02.004	02EVBA8
		ESTA « Haute Marne »	15.004	02EVAS6
		Escadron d'armement spécialisé	18.004	02EVB12
		Centre spécial militaire de Valduc	93.004	02EVB4M

		Ensemble équipe technique et d'instruction spécialisée ASMP-A	67.004	02EVBFJ
	CFA	BIS/MA	0J.113	02EVAQ8
		ESME	2B.113	02EV04X
		ESRTA	2C.113	02EV033
		BSN	0E.113	02EVBXN
Épinal - Luxeuil (D051)	CFA	Commandement de la 2 ^e escadre de chasse	00.002	02EWADC
		Escadron de chasse « Cigognes » 1/2	01.002	02EW058
		BIS/MA	0J.116	02EWA57
		ESME	2B.116	02EW024
		ESRTA	2C.116	02EW025
		ESTA	15.002	02EW026
		Unité d'instruction spécialisée « M2000 »	62.530	02EWAE3
Cazaux (D053)	Centre d'expertise aérienne militaire (CEAM)	Centre d'expertise armements embarqués	00.331	085801P
		Équipe de marque hélicoptères	02.331	085801A
		Équipe de marque SN-NRBC	03.331	0858034
	CFA	BIS/MA	0J.120	02FFAAI

		Commandement GAA	1A.120	02FFAAK
		Escadron d'hélicoptères	01.067	067T000
		Escadron d'entraînement « Côte d'or » 3/8	03.008	02FF603
		ESME	2B.120	02FF029
		ESRTA	2C.120	02FF030
		ESTA « Pilat »	15.008	02FF803
		Bureau de maintien de la navigabilité « Alphajet »	29.430	02FFAVQ
		Escadron de chasse « Nice » 2/8	02.008	02FF006
		Unité d'instruction spécialisés « Alphajet »	51.535	02FFAW9
	SIMU	Établissement principal munitions centre aquitaine – Groupement munitions de Cazaux	03.653	06TB19M
	Direction générale de l'armement (DGA)	DGA essais en vol	86.670	06CX31J
	Mont-de-Marsan (D054)	CEAM	Antenne CEAE	08DEA0K
			Centre d'expertise et d'instruction liaison données tactiques	08DEA0P
			Escadron de chasse et d'expérimentation « Côte d'argent » 1/30	08DE0E2

	Escadron de programmation et d'instruction guerre électronique	07.330	08DE0G8
	Escadron d'expérimentation et solution technique	03.330	08DE0FI
	Département médecine aéronautique opérationnelle	12.330	08DE0DP
	Équipe de marque sécurité protection et équipement du combattant	23.330	08DEABR
Direction de la sécurité aéronautique d'état (DSAé)	UCN Mont-de-Marsan	14.520	06YE2DS
	UCN Mont-de-Marsan Partie réserve	19.520	06YE2DZ
CFA	Commandement de la 30 ^e escadre de chasse	00.030	02FEP3M
	Escadron de chasse « Normandie-Niemen » 2/30	02.030	02FE09C
	Escadron de chasse « Lorraine » 3/30	03.030	02FEP6C
	BIS/MA	0J.118	02FEAT9
	ETAAS	1D.118	02FE014
	ESRTA	2C.118	02FE026
	ESTA « Chalosse »	15.030	02FEAC7
	Bureau du maintien de la navigabilité « Rafale »	22.430	02FEP3P

		Centre de formation « Rafale »	23.030	02FE072
Ventiseri- Solenzara (D055)	CFA	BIS/MA	0J.126	02FZ80A
		Escadron hélicoptères « Solenzara » 1/44	01.044	02FZ003
		Commandement GAA	1A.126	02FZ80C
		ETAAS	1D.126	02FZ014
		ESRTA	2C.126	02FZ025
	SIMU	Établissement principal munitions Provence Méditerranée – Section munitions de Solenzara	06.654	062X177
Bordeaux – Mérignac – Agen (D056)	EMAAE	Antenne BSA	30.502	02FDNGR
	CFA	Escadron de transport « Médoc » 43	00.043	02FD001
		ESME	2B.106	02FDN1W
		ESRTA	2C.106	02FD024
		Sous-chefferie maîtrise des risques	04.430	0ALC0K8
		Antenne brigade aérienne de l'aviation de chasse	07.430	0ALC0GI
		Brigade aérienne d'appui et de projection	08.430	0ALC0HA
		Brigade aérienne des systèmes d'armes et de la logistique	11.430	0ALC003

	Antenne technique moteurs auprès AIA Bordeaux	28.430	02FD08N
	Groupe des ateliers techniques	14.623	05N1010
SIAé	Sous-direction technique	43.624	05LH03C
DMAé	Antenne DMAé près industriel AIA Bordeaux et CICOMORE	77.590	0AE0BO9
	Département pilotage des projets du MCO aéronautique	67.590	0AE0BEC
	Service de la logistique	68.590	
	Sous-direction des achats	69.590	
	Service technique du maintien en condition opérationnelle aéronautique	80.590	
	Service des systèmes d'information	81.590	
	Échelon direction	82.590	
	Division ressources humaines et maîtrise des risques	88.590	
	Division ressources humaines et maîtrise des risques – Partie réserve	88.590R99	
	Sous-direction opérations – Partie réserve	89.590R99	

		Sous-direction systèmes et techniques du MCO aéronautique – Partie réserve	96.590R99	
Istres – Orange – Salon-de-Provence (D057)	CEAM	Antenne escadron de chasse et d'expérimentation « Côte d'argent »	01.333	085501I
		Équipe de marque ravitaillement en vol transport stratégique	02.333	02FYW3L
		Antenne équipe de marque hélicoptère	12.331	0855066
	DSAé	UCN Istres	08.520	06YE2DM
		UCN Istres – Partie réserve	08.520R99	06YE2CZ
	DRHAAE	Centre de formation aéronautique militaire initiale	05.312	02G3011
	CFAS	Commandement de la 31 ^e escadre aérienne de ravitaillement et de transport stratégique	00.031	02FYW0B
		ESTA « Camargue »	15.031	02FYWQ5
		Escadron de soutien technique spécialisé	15.093	02FY07A
		Escadron d'armement spécialisé	66.031	02FY034
		Escadron de transformation Phenix « Landes »	03.031	02FYWX5
	CFA	Commandement de la 65 ^e escadre d'hélicoptères	00.065	02FWAWB

	ESTA	15.065	02FWAVB
	Centre d'instruction des transits interarmées aériens	00.343	02FY042
	BIS/MA – Istres	0J.125	02FYD00
	BIS/MA – Salon-de- Provence	0J.701	02G3AJX
	BIS/MA – Orange	0J.115	02FWA1I
	ETAA – Istres	1D.125	02FY020
	ESME – Salon-de- Provence	2B.701	02G3027
	ESME – Orange	2B.115	02FW021
	ESRTA – Istres	2C.125	02FY032
	ESRTA – Oranges	2C.115	02FW022
	ESTA « Baronnies »	2E.005	02FW0V4
	Équipes de présentation de l'armée de l'air	20.300	02G306I
	Antenne ravitaillement technique aéronautique	2C.701	02G3028
	BSN	0E.125	02FYX1E
SIMU	Établissement principal munitions Provence Méditerranée – Section munitions de Fontvieille	05.654	062X3E7

	DMAé	Equipe d'expertise technique centralisée (EETC) « C135 » – Istres	85.590	0AE0BT3
		EETC « C135 » – Istres Partie réserve	85.590R99	
		EETC « MRTT » – Istres	86.590	0AE0BTG
	DGA	Base d'essais d'Istres	20.670	06CX2IF
Orléans – Bricy (D058)	DMAé	EETC « A400M » – Orléans – Bricy	60.590	0AE0BSF
		EETC « A400M » – Orléans – Bricy Partie réserve	60.590R99	
	CFA	Commandement de la 61 ^e escadre de transport	00.061	02FGF09
		Escadron de transport « Poitou » 3/61	03.061	02FG006
		Centre de soutien et d'administration des systèmes missions (CESAM)	06.061	02FGA10
		ESTA « Loiret »	15.061	02FGA54
		ESTA « Besançon »	15.062	02FGG25
		BIS/MA	0J.123	02FGAQ7
		ETAA	1D.123	02FG019
		ESRTA	2C.123	02FG029
		Bureau du maintien de la navigabilité C130H	18.430	02FGFEN

		Bureau du maintien de la navigabilité A400M	23.430	02FGGCQ
		Unité d'instruction spécialisée « C130 »	12.560	02FG014
	DSAé	UCN Orléans	13.520	06YE2DP
		UCN Orléans – Partie réserve	21.520	06YE2E0
	CEAM	Équipe de marque avion de transport tactique	01.338	02FG400
Nancy (D060)	DSAé	UCN Nancy	07.520	06YE2DJ
		UCN Nancy – Partie réserve	07.520R99	06YE2D8
	CFA	Escadron de chasse « Navarre » 1/3	01.003	02F0010
		Escadron de chasse « Champagne » 2/3	02.003	02F0012
		Escadron de chasse « Ardennes » 3/3	03.003	02F0013
		BIS/MA	0J.133	02F0AEM
		ESME	2B.133	02F0026
		ESRTA	2C.133	02F0027
		ESTA « Malzéville »	15.003	02F0028
		Bureau du maintien de la navigabilité « M2000 »	24.430	02F0AIE

	SIAé	Détachement Toul – Groupement maintenance ALAT	52.624	05LG09A
Guyane (D064)	CFA	Escadron de transport « Antilles-Guyane »	00.068	08JY04J
		BIS/MA	0J.367	08JY0FJ
		Commandement GAA	1A.367	08JY0FO
		EAM	1D.367	08JY01F
Rochefort – Cognac (D070)	EMAAE	Antenne BSA	28.502	02FQABO
	CEAM	Équipe de marque intelligence surveillance reconnaissance	01.334	0857006
	DRHAAE	Escadron de formation et de maintenance aéronautique défense	03.321	02FQ005
		Escadron d'instruction au vol à voile	25.535	09TX012
		Direction de l'enseignement	02.322	09TX0AZ
		École de l'aviation de chasse	00.315	02FP001
	CFA	BIS/MA	0J.709	02FP308
		ESME	2B.709	02FP024
		ESRTA	2C.709	02FP025
		Antenne ravitaillement technique aéronautique	2C.721	02FQ015

		Antenne ravitaillement technique aéronautique	2C.722	09TX010
		Commandement de l'escadre de surveillance, de reconnaissance et d'attaque	00.033	02FP835
		ESTA	15.033	02FP85X
	DMAé	Équipe technique interarmées centralisée drones – Cognac – Châteaubernard	72.590	0AE0BQI
		Équipe technique interarmées centralisée drones – Cognac – Châteaubernard – Partie réserve	72.590R99	
	Montauban (D073)	Équipe technique interarmées hélicoptères – Montauban	79.590	0AE0BVS
		Équipe technique interarmées hélicoptères – Montauban Partie réserve	79.590R99	
Ile-de-France	EMAAE	Bureau sécurité aérienne	27.502	05F70D2
	DSAé	UCN Villacoublay	23.520	06YE2CS
		Direction de la sécurité aéronautique d'Etat	05.520	06YE000
		Direction de la sécurité aéronautique d'Etat – Partie réserve	05.520R99	
	CFA	Escadron de transport	00.060	02ER006

	BIS/MA	0J.107	02ERF09
	ETAA	1D.107	02ER015
	ESRTA	2C.107	02ER025
	ESTA « Yvelines »	2E.060	02ER027
	ESME	2B.107	02ER024
CFAS	Etat-major CFAS : Commandement	00.532	05J6003
	Etat-major CFAS : Brigade soutien activité	02.532	05J602Z
Bureau enquête accident (BEAé)	Bureau enquêtes accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'Etat	90.520	067X000
État-major des Armées (EMA)	Centre de soutien aux opérations et acheminements	30.664	09NT000
DMAé	Département pilotage des projets du MCO aéronautique	93.590	0AE0000

ANNEXE II.

LISTE DES SPÉCIALITÉS DE MÉCANICIENS NON NAVIGANTS DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE EFFECTUANT DES TRAVAUX OUVRANT LE DROIT A L'INDEMNITÉ DE MISE EN ŒUVRE ET DE MAINTENANCE DES AÉRONEFS (IMOMA)

Spécialité	Libellé spécialité	Observations
2000.	Officier mécanicien systèmes aéronautiques	
21	Aéronef et vecteur	
22	Matériels télécommunications aéronautiques	
23	Armement	
242X	Métiers de l'image	Commandement des forces aériennes : uniquement en cas d'affectation : — au centre de formation Rafale (CFR) 23.030 de Mont-de-Marsan ; — à l'ESTA 15.030 de Mont-de-Marsan. Commandement des forces aériennes stratégiques : uniquement en cas d'affectation au sein de l'ESTA 15.004 de Saint-Dizier.
25	Matériel environnement et mécanique sol	
2730	Logisticien	En cas d'affectation au sein d'un organisme d'entretien (type ESTA), l'ensemble du personnel 2730 est éligible. En cas d'affectation au sein de tout autre unité, seul le personnel 2730 contrôleur à réception est éligible.

2810	Sous-officier, agent et assistant du transit aérien	
8000	Agent de soutien des SIC	Commandement des forces aériennes : uniquement en cas d'affectation à l'ESTA 15.033 ; Commandement des forces aériennes stratégique : uniquement en cas d'affectation à : — l'ESTA 15.031 « Camargue » cellule systèmes d'information et systèmes d'armes — l'atelier système préparation missions de : — l'EC « Gascogne » 01.004 ; — l'EC « La Fayette » 02.004.
8100	Spécialiste des systèmes et supports de télécommunications	

8220	Spécialiste des réseaux informatiques et sécurité des systèmes d'information et de communication	Centre d'expertise aérienne militaire : uniquement en cas d'affectation : — à l'équipage de marque avion de transport tactique 01.338 d'Orléans ; — au centre d'expertise et d'instruction des liaisons de données tactiques 08.330 (Mont-de-Marsan), cellule « spécialiste MIDS-Réseaux » ; — à l'escadron de chasse et d'expérimentation « côte d'argent » 01.030 (Mont-de-Marsan). Direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace : uniquement en cas d'affectation à la direction de l'enseignement 02.322 (Saintes), cellule « enseignants de la section technologique ». Commandement des forces aériennes : uniquement en cas d'affectation : — dans un atelier « station aérotransportable pour la reconnaissance aérienne (SARA) » et/ou « système d'information de système d'armes » (SISA) au sein : — de l'ESTA 15.003 de Nancy ; — de l'ESTA 15.030 de Mont-de-Marsan ; — des ESTA 15.061 et 15.062 d'Orléans ; — de l'ESTA 15.036 de Bourges - Avord. — au CESAM 06.061, au sein : — de la section administration systèmes ; — de la section administration systèmes et développement. — à la 33e ESRA, au sein : — du commandement de la 33e escadre ; — de l'ESTA 15.033. Commandement des forces aériennes stratégiques : uniquement en cas d'affectation à : — l'atelier système préparation missions de l'EC Gascogne 01.004 ou de l'EC La Fayette 02.004 ; — l'ESTA « Camargue » cellule systèmes d'information et systèmes d'armes 15.031 ; — l'ESTA « Haute Marne » 15.004 cellule ACSSI-SIL de Saint-Dizier ; — la section SIC de l'escadron SYDEREC 92.532.
------	--	--

8230	Concepteur et manager des systèmes d'information	Centre d'expertise aérienne militaire : uniquement en cas d'affectation : — à l'équipe de marque avion de transport tactique 01.338 d'Orléans ; — au centre d'expertise et d'instruction des liaisons de données tactiques 08.330 (Mont-de-Marsan), cellule « spécialiste MIDS-Réseaux » ; — à l'escadron de chasse et d'expérimentation « Côte d'argent » 01.030 (Mont-de-Marsan) ; — à l'équipe de marque ravitaillement en vol stratégique 02.333 (Istres, Salon-de-Provence). Commandement des forces aériennes : uniquement en cas d'affectation dans un atelier « station aérotransportable » pour la reconnaissance aérienne » (SARA) et/ou « système d'information de système d'armes » (SISA) au sein de l'ESTA 15.061 d'Orléans.
------	--	---